



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 janvier 2020

Projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers du Syctom à Romainville / Bobigny : attribution du marché différée

Le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny a fait l'objet, en 2017, d'une large concertation conduite sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

A la demande des élus locaux, l'hypothèse d'un traitement des déchets sur place a été écartée : **ni méthanisation, ni incinération ne sont prévues dans le projet retenu**, qui comprend par ailleurs l'extension du centre de tri à 60 000 tonnes/an ainsi qu'une intégration architecturale de qualité en zone urbaine dense.

Le projet soumis à l'appel d'offre concerne donc un prétraitement sous forme de séchage d'une partie des ordures ménagères résiduelles pour optimiser leur transfert par voie fluviale vers d'autres installations du Syctom, où elles seront traitées.

Les élections municipales ayant lieu dans 2 mois et le Président du Syctom Jacques Gautier ne se représentant pas, il a considéré, comme François Dagnaud l'avait fait en 2014 au sujet d'Ivry, qu'il ne pouvait engager un tel investissement s'accompagnant de frais d'exploitation importants alors qu'il ne serait plus en charge du Syctom dans quelques mois.

Devant le Comité Syndical du 6 janvier 2020 Jacques Gautier a déclaré que, dans ces conditions, il ne lui appartenait pas d'engager un investissement de plus de 300 millions d'euros au moment où l'augmentation de 30 millions d'euros par an de la TGAP va impacter le Syctom à partir de 2021. Il a précisé que l'exécutif désigné le 28 mai prochain devrait se saisir de ce dossier.

Le Sycdom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est l'établissement public chargé de traiter et valoriser les déchets produits par 6 millions d'habitants de 85 communes (Paris et proche banlieue), soit 10% de la population française. Chaque année, ce sont 2,3 millions de tonnes de déchets qui sont traités. Dans un contexte de raréfaction des matières premières et de transition énergétique, tous ces déchets doivent être considérés comme des ressources. Un défi au quotidien pour le Sycdom, toujours en quête d'innovations pour optimiser les performances de ses installations (hausse du rendement énergétique, amélioration des process de tri et de recyclage), et trouver des solutions au traitement des différents flux de déchets. www.syctom-paris.fr

Contacts presse :

Sylvie MARIAUD, Chargée de mission – mariaud@syctom-paris.fr – 01 40 13 40 84